



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Secrétariat général
Direction des libertés publiques,
de la légalité et des collectivités locales
Bureau de la circulation
Affaire suivie par :
Marie-Anne ALLIBERT
Tél : 04-75-66-51-24

Privas, le 15 décembre 2010

Circulaire n° 2010 - 004

Le préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les maires du département

En communication à :

M. le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHONE

M. le sous-préfet de LARGENTIERE

OBJET : Centralisation de la délivrance des titres

Le gouvernement a engagé une réforme majeure de l'Etat qui se traduit par une révision générale des politiques publiques. Cette réforme concerne également l'administration territoriale de l'Etat qui doit se réorganiser afin de relever le défi de sa modernisation. Dans ce cadre, une nouvelle organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures sera mise en œuvre. Elle se traduira notamment par une centralisation de la délivrance des titres d'identité et de circulation.

Cette réorganisation a pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers en développant des pôles d'expertise et en repositionnant les agents des services sur des tâches plus sensibles. Cela se traduira par un regroupement en un lieu unique, de l'instruction et de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire. Cette réorganisation favorisera ainsi la cohérence et la qualité de l'accueil des usagers, en renforçant les moyens des services et la spécialisation des agents.

Ainsi, à partir du 1^{er} février 2011, la délivrance des cartes grises sera assurée exclusivement par la préfecture à Privas ou par tout professionnel de l'automobile habilité. Ces certificats d'immatriculation des véhicules ne seront plus délivrés par les services des sous-préfectures de Largentière et de Tournon-sur-Rhône.

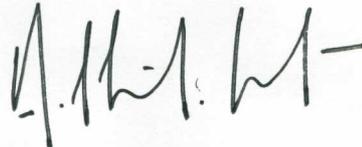
Cette centralisation entraîne, sur un plan comptable, la fermeture des régies des deux sous-préfectures. Aussi, il vous est demandé à compter de la présente circulaire, de ne plus effectuer de dépôts sur les comptes courants des régies des sous-préfectures de Tournon-sur-Rhône et de Largentière. Il vous appartient de faire ces dépôts sur le compte de la régie de Privas, en vous procurant un RIB auprès du régisseur de la préfecture, M. BOUNIOL (tél. 04.75.66.51.26).

Dans la mesure où des virements seraient en cours, je vous demanderais de vous rapprocher de la régie de votre arrondissement ou de la Trésorerie Générale de Privas.

Par ailleurs, je vous informe que la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône centralisera la délivrance des titres concernant les cartes nationales d'identité et les passeports biométriques, pour l'ensemble du département. Elle deviendra votre interlocuteur unique pour l'instruction des titres d'identité et de voyage français. Vous recevrez prochainement des informations complémentaires à ce sujet.

Dans cette attente, vos interlocuteurs habituels restent à votre écoute pour vous apporter tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Le Préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN